



abus de confiance sur personne âgée dont il y a procuration

Par cocuelle, le 16/09/2012 à 07:51

bonjour,

depuis 6 mois je m'occupe de ma maman qui a 87 ans , mon frère qui s'en occupait jusque là à une procuration bancaire depuis 2005 et a soutiré de l'argent, il ne veut pas reconnaître ses méfaits.

Que puis je dire ou faire pour l'obliger à reconnaître ses erreurs sans faire exploser notre famille, peut'on l'obliger ,j'ai les chiffres puisque j'ai les relevés bancaires.

j'ai demandé certaines écritures à la banque qui m'envoie juste des relevés annuels sans aucun descriptif en me disant qu'ils ne peuvent plus les éditer!!!c'est bizarre. mon frère a la même banque.

je voudrai tant que cela s'arrange. merci de votre réponse